

# REGLEMENT

## 1. Organisation

L'épreuve dénommée Course de côte nationale se déroule selon les règlements de la Belgian Cycling. Et est réservée aux coureurs de la catégorie CADETS, JUNIORS.

## 2. Type d'épreuves

L'épreuve réservée aux Cadets 1, Cadets 2 et Juniors auront lieu le jeudi 25 août et est inscrite au calendrier de la Top Compétition.

## 3. Pénalités

Tout cas non prévu dans le présent règlement sera tranché par le jury des commissaires de la Belgian Cycling. Le barème des pénalités prévues dans les règlements de la Belgian Cycling sera d'application.

## 4. Inscriptions

Les inscriptions se font uniquement via Belgian Cycling. Pas d'inscription le jour J sur place.

## 5. Direction Course

Le Directeur de course sera le nommé Guy Warrinnier, rue Jean Joseph Gaillard, Namur (Flawinne) (0476/85.70.63) ou guywarrinnier@hotmail.com)

## 6. Contrôle Anti-dopage

Les contrôles anti-dopage se feront sous les formes prévues dans les règlements de la Belgian Cycling et de la Communauté Française.

## 7. Le classement annexe GPM

Le classement de la montagne G.P.M. retiendra les trois premiers coureurs lors du passage au sommet de la rue Eugène Magonet dans la partie en ligne et à chaque passage au sommet de la Rue Pied de la Montagne. après les 5 passages de la ligne d'arrivée pour les Cadets, et 7 pour les Juniors. Les trois premiers coureurs y recevront respectivement 8, 5 et 3 points. En cas d'ex-æquo, voir le plus grand nombre de première place et s'il y a encore ex-æquo la place au classement du dernier sprint où les coureurs concernés ont obtenu des points sera déterminante. Pour avoir droit à son prix, tout coureur classé devra terminer l'épreuve.

## 8. Permanence

La permanence se déroulera Couvidôme, rue de la Foulerie, 6400 Couvin.

Briefing pour les directeurs sportifs le 25/08 à 09h45 au Couvidôme, rue de la Foulerie, 6400 Couvin :

Briefing Sécurité le 25 août à 10h00.

## 9. L'ordre des voitures techniques :

Pour l'épreuve Cadets, voir règlement Top Compétition.

Pour l'épreuve Juniors, un premier tirage au sort pour toutes les équipes présentes à la réunion des chefs d'équipes. Un deuxième tirage au sort pour toutes les équipes non présentes lors de la réunion des chefs d'équipes et pour les équipes qui n'ont pas respecté les modalités d'inscription.

## 10. Assistance technique neutre

Deux voitures neutres seront à la disposition des coureurs en cas de crevaison ou souci mécanique.

## 11. Service médical

Une ambulance et un médecin suivront les courses. Un poste médical avancé se positionnera à proximité du site d'arrivée

## 12. Déviation dans le dernier tour

Dans le dernier circuit local, les voitures des Directeurs sportifs et autres suiveurs (à l'exception des véhicules des membres du jury des commissaires et la voiture ouvreuse) sont tenues d'emprunter les déviations mises en place par l'organisateur. Rue du Herdeau à droite N5 Rue Pont du Roy à gauche vers Couvidôme.

## 13. Délais

Les délais d'élimination pour cette épreuve sont fixés à **cinq minutes** de retard par rapport au peloton principal.

Il est rappelé aux coureurs, et plus spécialement aux coureurs attardés, que le code de la route doit être respecté.

## 14. Contrôle braquet Cadets & Juniors

Le contrôle des braquets aura lieu à proximité de la zone de départ 20' avant le départ

## 15. Règlement particulier CADETS - TOP COMPETITION

### a. Classement Individuel des Jeunes (Réservé aux Cadets de 1<sup>ère</sup> année)

Un maillot de leader du « Meilleur jeune » sera donné au meilleur jeune du classement individuel par points.

Le coureur leader de ce classement sera obligé de porter ce maillot dans l'épreuve suivante comptant pour la « Top Compétition Cadets ».

Sur ce maillot de leader l'espace réglementaire restera réservé pour la publicité du sponsor du club, conformément à l'article 1.3.053 des règlements sportifs.

Les coureurs classés ex-æquo au classement individuel des jeunes de la « Top Compétition Cadets » seront classés en première instance selon la/les meilleure(s) place(s) remportée(s) dans les différentes épreuves.

### b. Classement individuel des Points chauds.

Le classement des points chauds est obtenu en additionnant les points correspondant aux sprints intermédiaires dans chaque épreuve de la « Top Compétition Cadets ».

Dans chaque épreuve ont lieu 2 sprints intermédiaires. Aux deux premiers passages de la ligne d'arrivée. Points attribués : 8, 5 et 3 points aux 3 premiers coureurs.

Un maillot de leader au classement individuel des points chauds sera remis au leader.

Le coureur leader de ce classement sera obligé de porter ce maillot dans l'épreuve suivante comptant pour la « Top Compétition Cadets ».

### b. Classement des GPM. Voir point 7 du règlement. A cela s'ajoute la remise du maillot à pois.

## 16. Cérémonie protocolaire :

Les coureurs suivants doivent se présenter dans les plus brefs délais au podium sur le site d'arrivée :  
Cadets :

- Le vainqueur du jour des GPM
- Le leader du classement général individuel de la Top Compétition
- Le leader du classement des Points Chauds de la Top Compétition
- Le leader du classement des GPM de la Top Compétition

Juniors

- Les 3 premiers
- Le vainqueur du jour des GPM
- Le leader du classement des GPM de la Top Compétition

## 17. Radio-Tour

Fréquence Radio-Tour : **Canal 2 – Fréquence 160.10625**

## 18. Collègue des commissaires

- Epreuve pour Cadets	- Epreuve pour Juniors
Président : GERARD François (1 <sup>ère</sup> année)	Président : WILLEMS Cédric
Président : GERARD François (2 <sup>ème</sup> année)	Juge à l'arrivée : LIEGEOIS Claudy
Juge à l'arrivée : CRASSET Guy (1 <sup>ère</sup> année)	Commissaire 2 : BAY Robert
Juge à l'arrivée : FINCK Daniel (2 <sup>ème</sup> année)	Commissaire 3 VANDEPEUTE Vincent
Commissaire 2 : DEFREYNE Martin (1 <sup>ère</sup> année)	Commissaire 4 : DEFREYNE Martin
Commissaire 2 : DEFREYNE Martin (2 <sup>ème</sup> année)	Opérateur MYLAPS & Résultats : VAN STEEN Freddy
Commissaire 3 : BAY Robert (1 <sup>ère</sup> année)	Commissaire Moto 1 : COURROUX Henri
Commissaire 3 : BAY Robert (2 <sup>ème</sup> année)	Commissaire Moto 2 : DEMEY Sébastien
Opérateur MYLAPS & Résultats : VAN STEEN Freddy	Pilote Moto BEL CYCLING : BETTONVILLE J-M
Commissaire Moto 1 : COURROUX Henri	Pilote Moto BEL CYCLING : PLOMB Rudy
Commissaire Moto 2 : DEMEY Sébastien	Délégué Technique : FINCK Daniel
Pilote Moto BEL CYCLING : BETTONVILLE J-M	Speaker Radio Tour : HAVELANGE Freddy
Pilote Moto BEL CYCLING : PLOMB Rudy	Opérateur : HAVELANGE Michel
Délégué Technique : FINCK Daniel	
Speaker Radio Tour : HAVELANGE Freddy	
Opérateur : HAVELANGE Michel	

## **TIMING**

### **CADETS / NIEUWELINGEN / 1.17**

<b>09h00-10h00</b>	Permanence Couvidôme, retrait des dossards
<b>09h30-10h00</b>	Briefing des directeurs sportifs Couvidôme
<b>11h30</b>	Départ de l'épreuve Cadets 1 <sup>ère</sup> année
<b>16h30</b>	Départ de l'épreuve Cadets 2 <sup>ème</sup> année

### **JUNIORS / JUNIOREN / 1.14**

<b>09h00-10h00</b>	Permanence Couvidôme, retrait des dossards
<b>09h30-10h00</b>	Briefing des directeurs sportifs Couvidôme
<b>14h00</b>	Départ de l'épreuve Juniors

**Couvin le 25 août 2022**  
**Course de cote, Cadets et Juniors**  
**Deuxième Grand Prix, "Jan de Couvin"**

CADETS/JUNIORS		KM	Horaire		
			Cadets année 1	Juniors	Cadets année 2
<b>COUVIN</b>	<b>départ officiel Couvidôme rue de la Foulerie</b>		11h30	14h00	16h30
	à dr. N5 rue du Pont du Roy, rond-point tout droit rue de Pernelle vers				
	<b>départ officiel, N5</b>	km 0			
<b>BRULY</b>	Forge du Prince, à g. Rue de l'Etang				
	à g. Rue Eugène Magonet <b>GPM 1</b>	km 10	11h50	14h18	16h50
	à g. Rue de l'Ermitage vers Couvin				
<b>COUVIN</b>	à dr. Barrage du Ry de Rome, passer sur la digue à gauche vers Petigny, à l'antenne à g. Rue du Hestreux				
	à g. rue de Regniessart, à g. Rue du Herdeau				
	à g. N5 Rue du Pont du Roy, au Rond Point à g				
	<b>1<sup>er</sup> Passage de la ligne, entrée sur le circuit</b>	km 20	12h10	14h36	17h10
	<b>GPM 2</b> , à g. Barrage du Ry de Rome				
	à dr. Barrage du Ry de Rome, passer sur la digue à gauche vers Petigny, à l'antenne à g. Rue du Hestreux				
	à g. rue de Regniessart, à g. Rue du Herdeau				
	à g. N5 Rue du Pont du Roy, au Rond Point à g				
	<b>2<sup>ème</sup> Passage de la ligne</b>	km 30	12h30	14h54	17h30
	<b>GPM 3</b> , à g. Barrage du Ry de Rome				
	à dr. Barrage du Ry de Rome, passer sur la digue à gauche vers Petigny, à l'antenne à g. Rue du Hestreux				
	à g. rue de Regniessart, à g. Rue du Herdeau				
	à g. N5 Rue du Pont du Roy, au Rond Point à g				
	<b>3<sup>ème</sup> Passage de la ligne</b>	km 40	12h50	15h12	17h50
	<b>GPM 4</b> , à g. Barrage du Ry de Rome				
	à dr. Barrage du Ry de Rome, passer sur la digue à gauche vers Petigny, à l'antenne à g. Rue du Hestreux				
	à g. rue de Regniessart, à g. Rue du Herdeau				
	à g. N5 Rue du Pont du Roy, au Rond Point à g				
	<b>4<sup>ème</sup> Passage de la ligne</b>	km 50	13h10	15h30	18h10
	<b>GPM 5</b> , à g. Barrage du Ry de Rome				
	à dr. Barrage du Ry de Rome, passer sur la digue à gauche vers Petigny, à l'antenne à g. Rue du Hestreux				
	à g. rue de Regniessart, à g. Rue du Herdeau				
	à g. N5 Rue du Pont du Roy, au Rond Point à g				
	<b>6<sup>ème</sup> Passage de la ligne ARRIVEE</b>	km 60	13h30	15h48	18h30
	<b>JUNIORS</b>				
	<b>GPM 6</b> , à g. Barrage du Ry de Rome				
	à dr. Barrage du Ry de Rome, passer sur la digue à gauche vers Petigny, à l'antenne à g. Rue du Hestreux				
	à g. rue de Regniessart, à g. Rue du Herdeau				
	à g. N5 Rue du Pont du Roy, au Rond Point à g				
	<b>7<sup>ème</sup> Passage de la ligne ARRIVEE</b>	km 80		16h06	